

**Du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

02 51 12 87 07

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Madame la Présidente,

En ce début octobre, l'embellie espérée sur le plan sanitaire n'est pas au rendez-vous et la crise économique qui a pris forme avec le virus devrait s'installer durablement et générer bon nombre de conséquences sociales.

Le gouvernement a présenté en septembre, un plan de relance doté de 100 milliards d'euros sur deux ans, avec des mesures qui consistent pour beaucoup en aides publiques aux entreprises.

Soulignant la réalité de ces dernières années, la Confédération **FO** rappelle que l'on a trop souvent connu des situations où sous la pression des actionnaires, des dirigeants n'ont pas hésité au terme du bénéfice d'aides publiques diverses, dont le CICE, à stopper ou à délocaliser tout ou partie des activités et supprimer les emplois associés.

C'est pourquoi, pour **FO**, il est donc indispensable que des dispositifs de contrôle et de sanctions soient prévus contre les opérations de captation des aides publiques à des fins d'optimisation fiscale ou de rémunération des actionnaires.

**FO** réaffirme que la relance de l'activité économique doit s'appuyer sur la préservation des emplois et des salaires notamment pour stimuler la consommation et la production intérieure dans le cadre du développement d'une stratégie industrielle et de relocalisation d'activité.

Pour **FO**, le salaire n'est l'ennemi, ni de l'emploi, ni du climat : il est donc légitime et nécessaire d'ouvrir des négociations sur les salaires à tous les niveaux, auxquels ne peuvent se substituer les dispositifs de participation et d'intéressement, exonérés de cotisations sociales.

Pour **FO**, si les salariés ont été indispensables à la poursuite de l'activité du pays notamment pendant le confinement, leurs salaires sont aussi indispensables à la relance.

**FO** rappelle aussi qu'elle estime nécessaire une réforme d'ampleur de la fiscalité renforçant la progressivité de l'impôt.

D'autre part, le 13 mars dernier, alors que la France s'apprêtait à plonger dans une crise sanitaire majeure, le Président de la République annonçait la suspension de l'ensemble des réformes en cours, en citant notamment celles des retraites et de l'assurance chômage.

Pour **FO**, relancer ces réformes serait une grave erreur et nous mettons en garde le gouvernement de toute velléité allant dans ce sens!

Côté Fonction publique, les agents de la Fonction publique ont démontré leur indéfectible engagement pendant cette crise sanitaire, pour assurer les missions essentielles de la nation et le Président de la République ainsi que le gouvernement ont tous, la main sur le cœur, salué leur dévouement.

Pourtant, le naturel a très vite repris le dessus avec la publication de l'ordonnance Dussopt dès le 15 avril 2020 instaurant une ponction



pouvant aller jusqu'à 10 jours de congés pour des agents en rien responsables de la crise et qui n'avaient pas choisi leur position administrative pendant le confinement.

Quant à la prime dite COVID, versée au bon vouloir des chefs de service pour les seuls agents ayant subi un surcroît d'activité, elle laisse encore aujourd'hui un fort sentiment d'amertume parmi les personnels. En terme de reconnaissance, nous sommes donc bien loin du compte après une décennie de gel de la valeur du point d'indice!

Quant à la déclinaison de la Loi dite de transformation de la Fonction Publique, force est de constater que l'empressement du secrétariat général à poursuivre le démantèlement des instances du dialogue social n'a pas été refréné pendant la période estivale ! Rappelons qu'en référence aux ordonnances MACRON dans le privé, cette contre-réforme vise aussi à supprimer les CHS-CT dont le rôle a pourtant été déterminant pour veiller à la protection des travailleurs pendant la crise sanitaire, dans les d'entreprises et administrations.

A la DGFiP, passés les remerciements appuyés de nos ministres et la découverte brutale pour certains du caractère indispensable au fonctionnement de l'État de bon nombre de nos missions, le retour progressif à la normale s'accompagne de la relance du NRP, projet largement rejeté par les personnels notamment en Loire-Atlantique.

Manifestement, loin de se faire oublier, ceux qui, par leur obsession austéritaire ont conduit le service public au bord de la rupture, relèvent désormais la tête pensant à tort que la tempête s'éloigne...

Nous l'avons écrit à maintes reprises, le NRP qui vise à supprimer 1000 centres des finances publiques, n'est absolument pas une amélioration du réseau de proximité de la DGFiP! Ce projet n'est qu'un prétexte à une massification des tâches dans les services, dont les SIP, les SIE et dans les SGC nouvellement créés à la place des trésoreries.

Alors qu'au plus fort de la crise sanitaire, les agents ont une nouvelle fois, fait preuve d'un engagement sans faille pour assurer les missions prioritaires de la DGFiP et que désormais ils poursuivent avec tout autant d'exemplarité leurs missions quotidiennes, il n'est pas acceptable qu'en guise de remerciements, les projets de restructurations lancés par le Ministre Darmanin et la technostructure en juin 2019, repartent comme si de rien n'était!

Pour **FO**, cette crise sanitaire est loin d'être terminée, et de nécessaires enseignements devront être tirés le moment venu par un vrai débat de fond sur les missions de service public, leurs organisations et la nécessaire adéquation entre les besoins et les

moyens matériels et humains. Dans ce contexte, le NRP, à l'instar des autres réformes dictées par des logiques budgétaires, doit être abandonné! Les élus FO DGFiP 44



Les élus **FO DGFiP 44** : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT

**FO DGFiP 44** : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)